

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le quatre août à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques (pouvoir de M. BULTEL Jean-Pierre).

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, DOUX Séverine, VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marié Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine ayant le pouvoir de Mme OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de Mme ALLEMANDI Florence), BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, DELANOYE Alain, LONGERON Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, COLLOMB Stéphane, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BOUVET Patrick et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, MM. BERCHER Francis remplacé par M. DELANOYE Alain, BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à M. MARTIN Jacques, FERRON Jean et M. GAMBAUDO Georges

Délibération n°2016/101

OBJET : REQUALIFICATION DE LA SIGNALÉTIQUE NORDIQUE –
DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME
ESPACE VALLEEN DU PAYS SUD.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT les travaux du service communautaire APN, validés par les commissions communautaires ski et APN, visant à rationaliser et clarifier l'exploitation des sites nordiques de Val d'Oronaye, Saint Paul, Maljasset et Barcelonnette, en cohérence avec la clientèle et les points forts de chaque site.

CONSIDERANT la nécessité d'opérer sur les différents sites nordiques du territoire une mise en valeur du positionnement stratégique de chacun d'eux, afin de rendre lisible et visible l'offre touristique de pleine nature hivernale.

CONSIDERANT le projet de requalification de la signalétique nordique proposé par le service APN, inscrit au plan d'action de l'Espace Valléen en « priorité 1 », qui répond à la stratégie globale du territoire de la vallée de l'Ubaye.

Sur proposition de Monsieur Jacques Martin, Président de la Communauté des Communes « Vallée de l'Ubaye »

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** son accord à la mise en œuvre de ce projet.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette opération.
- **SOLLICITE** du Département des Alpes de Haute Provence l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 % du montant HT
- **SOLLICITE** de la Région Provence Alpes Côte d'Azur l'attribution d'une subvention à hauteur de 45 % du montant HT
- **SOLLICITE** du département et de la région la possibilité de commencer les travaux prévus avant la réception de l'arrêté de subvention.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu de la subvention sollicitée ci-dessus, pourrait s'établir comme suit :

RECETTES		DEPENSES	
Subvention CD04 (30 %)	15 000 €	Travaux de requalification de la signalétique nordique	50 000 € HT
Subvention PACA (45%)	22 500 €		
Autofinancement CCVU	<u>12 500 €</u>		
Total Recettes	50 000 €	Total Dépenses	50 000 € HT

- **RAPPELLE** que les crédits correspondants ont été inscrits à la section d'investissement du Budget Annexe ski 2016 de la CCVU.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN.



[Handwritten signature of Jacques Martin]